

Atelier « Le Bac... et après ? »

Mise en place d'un partenariat entre lycées et bibliothèques universitaires : Objectifs, moyens, dispositifs d'évaluation

animé par Valérie Mallet, Université de Lorraine et Brigitte Decker, Lycée Chopin de Nancy

Compte-rendu réalisé par Irène Bastard, délégation à la stratégie et à la recherche, BnF

Valérie Mallet (responsable de la Bibliothèque universitaire de Sciences et Techniques de Lorraine) et Brigitte Decker (professeur-documentaliste au lycée Chopin de Nancy) ont proposé pour la journée d'étude sur l'accueil des lycéens en BU, organisée par l'ADBU, la BnF et la BPI, un atelier sur la mise en place de partenariat BU / Lycée pour cet accueil.

Deux ateliers se sont succédés, réunissant une dizaine de collègues environ. Le déroulement consistait à partir de l'étude du cas mis en place par Valérie Mallet et Brigitte, puis d'enrichir avec les questions et compléments des collègues trois panneaux : un sur les objectifs de ce type de partenariat ; un sur les moyens nécessaires ; et un sur les dispositifs d'évaluation.

L'étude du cas du partenariat entre le lycée Chopin et la BU de Nancy part d'une vidéo où des lycéens racontent leur expérience de la visite à la BU : on entend ainsi des jeunes indiquer ce qui leur a plu (« j'ai directement bien aimé » ; « c'est calme » ; « c'est classieux ») et aussi ce qui les a étonné (« on peut travailler en groupe » ; « il y a une étagère BD pour qu'ils [les étudiants] se détendent »). Ce retour montre qu'aller à la BU est pour les lycéens une expérience de travail nouvelle, ce n'est pas comme le CDI et c'est donc bien une étape à franchir.

Pour les accompagner dans cette découverte, le lycée a donc noué un partenariat avec la BU. Celui-ci consiste à permettre aux lycéens d'être accueilli dans la BU avec leur professeur et professeur-documentaliste pour approfondir leur TPE. Les étapes sont donc les suivantes :

1. Proposer aux enseignants qui le souhaite d'accompagner leur classe à la BU ;
2. A partir des retours, préparer cette visite avec les élèves en classe : leur demander d'identifier par Google et le catalogue de la BU des ouvrages qu'il pourrait consulter à la BU ;
3. Entre cette préparation et la visite, Brigitte transmet aux collègues de la BU la liste des sujets des TPE des élèves et les bibliographies identifiées : les collègues peuvent ainsi

préparer un chariot avec les références demandées, voire proposer d'autres documents grâce à des recherches complémentaires ;

4. Faire ensuite la visite : accueillir les élèves dans la BU, leur présenter l'espace et leur permettre de consulter les références identifiées ; dans le cas présent, les élèves sont autorisés à emprunter des documents en utilisant la carte de Brigitte Decker, à qui ils devront donc restituer les emprunts (jusqu'à ce jour tous les emprunts sont revenus !)

Ce partenariat s'est construit après différentes expériences : la première année aucun professeur n'a souhaité emmener de classes ; la deuxième année puis la troisième année ont eu plus de succès notamment auprès des professeurs de Sciences. Les relations se font avec le soutien de la tutelle et du rectorat.

Au fil des discussions, les ateliers ont formalisé ou questionné différents retours d'expérience à partir de ce cas ou d'autres.

L'**objectif** premier de ce type de partenariat est bien sûr de faire connaître aux lycéens l'enseignement supérieur et leur permettre de s'y projeter, de les préparer à l'université en leur donnant déjà un point de repère. Pour cela, deux points d'attention sont notés. Le premier concerne les publics à cibler plus particulièrement et insiste sur les lycéens qui ne viendraient pas forcément à l'enseignement supérieur (les lycéens de zone rurale ou de petite ville) ou ceux qui ont besoin d'une expérience et seront prescripteurs (les premiers d'une fraterie). Pour ces publics mais aussi pour tous les lycéens, le deuxième point d'attention tourne autour de l'expérience de la recherche documentaire. L'enjeu est de leur apprendre à faire une recherche et à être autonome même en leur montrant des centres de ressources très variés, mais à les accompagner pour ne pas les laisser bredouille: une expérience négative serait rebutante. Enfin, concernant cette dimension plus expérientielle, certains collègues soulignent qu'il s'agit aussi d'accueillir les élèves avec bienveillance pour qu'ils puissent expérimenter le lieu, sentir que c'est un « troisième lieu » où s'installer, montrer la cohabitation entre des étudiants variés.

Un point d'interrogation a été noté concernant les enseignements soutenant cette expérience et donc les disciplines dans lesquelles elles s'inscrivent : pour certains se sont les enseignants de sciences qui se saisissent de cette proposition, pour d'autres se sont les enseignants de lettres. Il n'y a pas de règles mais plutôt des opportunités en fonction des interlocuteurs.

En ce qui concerne les **moyens** nécessaires à ce type de partenariat, trois niveaux de moyens ont été identifiés. Tout d'abord, on peut citer les moyens structurels : ce type d'action gagne à avoir le soutien des tutelles et du rectorat, une convention est nécessaire pour formaliser l'engagement des parties. Des éléments plus pédagogiques sont aussi nécessaires : créer un lien BU / professeur-documentaliste / professeur, valoriser ce que les lycéens savent faire, faire découvrir les outils de découverte, s'appuyer sur le bouche à oreille. Sur cette question pédagogique, on peut se demander si la BU peut aussi accompagner la préparation au grand oral, si le TPE était supprimé. Enfin, en ce qui concerne les moyens pratiques, on était abordé la question de la durée (1h30 ? Matinée complète?), le côté ludique avec des bonbons, la mise à disposition d'une salle de formation. La facilité d'accès aux ressources est bien sûr

aussi un point important : que ce soit trouver une solution pour permettre l'emprunt de documents comme la simplification de l'accès à Internet pour les recherches.

Dans certains cas, des contraintes géographiques (la BU est loin) ou sécuritaire (Vigipirate interdit l'accès au site aux personnes non munies d'une carte). On peut alors se demander si la BU peut se déplacer au lycée, même si nous n'avons pas identifié d'expérience en ce sens.

L'évaluation de ce type de partenariat passe par trois niveaux d'observation. A court terme, les BU peuvent proposer une enquête auprès des lycéens, voire faire réaliser une étude par des étudiants. Le système du témoignage par vidéo a montré aussi que les récits des lycéens étaient riches. L'autre manière d'écouter les retours des visiteurs est d'identifier sur Twitter ou d'autres réseaux les citations des lycéens. A moyen terme pour les institutions, la pérennité du partenariat est bien évidemment un signe de qualité : ce partenariat s'arrêterait s'il n'apportait rien aux enseignants ou aux élèves. Enfin à plus long terme, il conviendrait de se demander si ce type d'expérience améliore la note des élèves au TPE ou leur succès dans l'enseignement supérieur.... Mais ces indicateurs résultent de bien d'autres paramètres que le partenariat uniquement !

En conclusion, on peut souligner que tant la sincérité des collègues de Lorraine que l'implication des collègues ont permis de « décortiquer » ce que peut être un partenariat BU / CDI, tout en laissant ouvert les ré-appropriations par chacun de ce type de démarche, d'autant que plusieurs professeurs-documentalistes ont participé à ces ateliers.